



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°461 du 8 au 14 février 2024

CONSEILS COMMUNAUX
DES DISSOLUTIONS ET DES QUESTIONS

RETRAIT CEDEAO
IMPACT ÉCONOMIQUE

SÉNÉGAL
MACKY SALL ET L'OPPOSITION

CRISE ÉNERGÉTIQUE

LES MALIENS BROIENT DU NOIR

Depuis plusieurs mois, les Maliens subissent une crise énergétique sans précédent dans le pays, et plusieurs secteurs d'activité sont fortement impactés.

GRATUIT

Ne peut être vendu



Consommer Sahel Infusion,
c'est consommer le Made in Mali.



Bio

ECO
CERT

HACCP
Critical-Control-point

ÉDITO

Le dilemme

À la tête de la CEDEAO depuis le 10 juillet 2023, Bola Tinubu, le Président du Nigéria, n'a pas le luxe de chômer. Depuis cette date, il a vécu le coup d'État au Niger contre Mohamed Bazoum, menacé d'une intervention militaire le pays, rétro-pédalé, assisté à l'annonce du retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de l'organisation. Il doit maintenant se pencher sur le report de la présidentielle au Sénégal, décidé par le Président Macky Sall et entériné par le Parlement lundi dernier. Sur ce dossier, la CEDEAO est très scrutée, notamment par les membres de l'Alliance des États du Sahel, qui, selon la gestion du cas du Sénégal, ne manqueront pas de crier « aux deux poids, deux mesures » ni d'arguments pour étayer leur décision de sortie. La CEDEAO est à un tournant et depuis plusieurs mois déjà nous avons l'impression de nous répéter. Elle passe au révélateur Sénégal dans un timing qu'elle aurait sûrement voulu différent. Dans son communiqué du 6 février, elle « encourage » la classe politique sénégalaise à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour « rétablir » le calendrier électoral conformément aux dispositions de la Constitution du Sénégal. En clair, même si elle ne le mentionne pas de manière explicite, selon certains elle invite au respect de la date du 25 février 2024 pour la tenue du scrutin présidentiel. De quels leviers dispose-t-elle pour faire pression ? Peu probable qu'elle décide de sanctionner le pays, alors même qu'elle essaye de préserver un semblant d'unité. Les divergences anglophones - francophones, déjà perceptibles autour de la monnaie unique ECO, pourraient être plus criardes, les premiers mettant un point d'honneur sur le respect des institutions et des principes démocratiques. Pour l'heure, tout ceci n'est que supputations. La CEDEAO, très attendue au tournant, est face à un nouveau dilemme.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA

LE CHIFFRE

200 millions

C'est le nombre de femmes et de filles victimes de mutilations génitales féminines à travers le monde selon une estimation de l'ONU.

ILS ONT DIT...

« Les partis politiques au Mali n'auront que leurs yeux pour pleurer lorsqu'ils vont entendre à la télé un communiqué répétant trois fois la dissolution des partis politiques. Ce jour-là, nous ne serons que des victimes de notre propre cupidité et de notre manque de courage ». **Hamidou Doumbia, Secrétaire politique du parti Yelema « Le changement »**, le 5 février 2024.

« Après quelques jours de mélancolie causée par cette élimination brutale de la CAN, il nous incombe de demander pardon au peuple malien. Pardonnez-nous, c'est le seul mot qu'on peut trouver face à cette douloureuse et violente situation. On comprend cette tristesse de nos supporters, de nos familles et de l'ensemble du peuple malien ». **Amadou Haidara, milieu de terrain du Mali**, le 6 février 2024.

RENDEZ-VOUS

8 - 18 février 2024 :

Festi Dibi – Place du Cinquenaire - Bamako

10 février 2024 :

Concert Trio Ablaye Cissoko – IFM - Bamako

11 février 2024 :

Finale de la CAN - Abidjan

17 février 2024 :

Concert Sidiki Diabaté – Stade du 26 mars – Bamako

UN JOUR, UNE DATE

10 février 1940 : Le court-métrage d'animation "Faites chauffer la colle !" est le premier Tom et Jerry.



Après quatre mois de détention préventive dans l'affaire Securiport, l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports **Arouna Modibo Touré** a été remis en liberté provisoire le 6 février par la Cour Suprême.



Akory Ag Iknane, ex Directeur de l'Institut national de recherche en santé publique, a été placé en garde à vue par le Pôle économique et financier le 7 février pour « atteinte aux biens publics, faux et usage de faux et complicité ».

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le président de la transition Assimi Goita et le président du comité de pilotage du dialogue inter-maliens Ousmane Issoufou Maïga lors de la cérémonie d'installation des membres du comité. 5 février 2024.

Tél : (+223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 96 62 / 66 74 67 78

Site web : www.sahelinfusion.com

CRISE ÉNERGÉTIQUE : LES MALIENS À L'AGONIE

Dans l'ombre littéralement depuis plusieurs mois, les Maliens sont las. La crise énergétique qui sévit dans le pays depuis 2023 impacte grandement les activités de plusieurs secteurs. Beaucoup ont déjà été contraints de fermer, d'autres de licencier plusieurs collaborateurs. Certains se sont adaptés pour ne pas sombrer, mais les coûts sont rédhibitoires. Alors que la situation va de mal en pis, et le bout du tunnel semble encore loin, nous vous proposons le témoignage d'acteurs de certains secteurs.

IMPRIMEUR : FATIGUÉ ET STRESSÉ



Mohamed Diarra, imprimeur qui a repris le flambeau de son père.

Elhadj Mohamed Diarra est imprimeur de père en fils. Il est 17 heures ce 6 février 2024. Devant son atelier installé à Bamako-Coura, en Commune III du District de Bamako, quelques jeunes font

du thé et discutent. Dans l'atelier plongé dans l'obscurité, les machines sont silencieuses. « Nous n'avons pas d'électricité depuis ce matin. Et sans électricité impossible de travailler ». Responsable de « Pa-

perasse Services Sarl » depuis 2007, Monsieur Diarra vit des moments difficiles avec ses deux employés permanents et quelques saisonniers, dont des neveux qui viennent travailler quand ils ne vont pas à l'école.

Déjà confronté à la rareté des commandes, il doit affronter les délestages intempestifs qui menacent sérieusement son activité. « C'est difficile », soupire-t-il. Mais « si tu as perçu des acomptes, tu ne peux pas faire autrement ». Obligé d'honorer les rares commandes qu'il décroche, il reste souvent à l'atelier jusqu'à 2 heures du matin. « Je suis fatigué et stressé », avoue-t-il. Désormais, pour exécuter des commandes qu'il pouvait terminer en une journée, il lui faut une semaine ou dix jours. Même s'il fait souvent appel à

un ou deux employés dans la nuit, il ne peut le faire tout le temps. Parce que ces derniers, qui viennent tous les matins, restent jusqu'en fin de journée sans rien faire, faute d'électricité.

Sérieusement perturbée, son activité dépend totalement de l'énergie fournie par la société EDM-SA, parce qu'il ne peut s'acheter un groupe capable de supporter les charges de ses machines. L'absence d'un programme de délestages plonge Monsieur Diarra dans « l'incertitude et le stress ». Souvent obligé de faire appel à d'autres ressources pour soutenir son activité d'imprimerie, M. Diarra espère tenir, « en bon croyant ». Mais son souhait le plus ardent est une solution rapide à cette crise énergétique qui dure. ■

TAILLEUR : S'ADAPTER MALGRÉ TOUT



Malgré ce sourire, les tailleurs ressentent de plein fouet la crise énergétique.

Installé à Bamako depuis plus de trente ans, M. Diouf dirige l'atelier de couture du même nom. Pour ne pas arrêter son activité en cette période de délestages, il s'est offert un petit groupe électrogène pour

faire fonctionner la dizaine de machines de son atelier. Mais l'appareil, qui lui coûte en carburant environ dix mille francs CFA par jour, ne marche que quelques heures.

« C'est très difficile. Premièrement l'essence coûte cher », témoigne Hamsatou Maïga, sa secrétaire. Si l'atelier peut s'offrir « ce luxe », ce n'est pas le cas de tout le monde, relève Madame Maïga. Certains tailleurs, pour survivre, viennent exécuter les quelques commandes qu'ils ont moyennant une contribution à l'achat du carburant. Une faveur que leur concède le propriétaire, conscient des difficultés. « Nous sommes tous dans les mêmes problèmes. Mais quand c'est votre seule source de revenus, vous n'avez pas le choix », admet M. Diouf. Cette nouvelle charge, M. Diouf ne peut se la consentir que quand il peut. En effet, ce n'est pas tous les jours qu'il peut acheter dix mille francs de carburant. Parce qu'il « y a d'autres charges qu'il faut assumer ».

Pour continuer à honorer leurs engagements, certains passent leur nuit à l'atelier, parce qu'il est plutôt fréquent de vivre toute la journée sans courant actuellement. « Ce matin, par exemple, le courant est revenu à 4 heures du matin. Mais à 9 heures il est reparti et à 16 heures passées il n'est toujours pas de retour », détaille Madame Maïga.

Si la clientèle est un peu rare en cette période, Madame Maïga redoute le mois de Ramadan. « À l'approche de la fête, il faut travailler jour et nuit. Mais il sera difficile de tenir tous les délais avec le groupe », explique-t-elle. La dizaine de personnes travaillant dans l'atelier espère que les autorités trouveront vite la solution à cette situation, qui compromet leur activité. ■

HÔTELIER : EN ATTENDANT UN MIRACLE

Convaincu que ce n'est pas dans un ou deux mois que la solution sera trouvée, Ousmane Koné, propriétaire de l'hôtel Tamana depuis 2014, n'attend qu'un « miracle ». Les délestages, « nous les subissons à 150% », lâche-t-il. Entre 10 à 15 heures d'affilée de coupures journalières. Difficile de tenir. Sans compter les coûts d'entretien de son groupe électrogène, pour lequel il dépense en moyenne de 115 000 à 120 000 francs CFA par jour. Soit entre 500 000 et 600 000 francs CFA par semaine.

Avec des coupures à n'importe quelle heure, difficile de s'adapter. Souvent obligé d'investir ses recettes dans l'entretien de groupe, M. Koné ne peut pas non plus augmenter les prix pour « sa clientèle d'habitues ». « On prend sur nous en espérant que cela sera résolu bientôt ».

En attendant une solution rapide qui ne semble pas se profiler à l'horizon, plusieurs acteurs envisagent des alternatives plus durables, comme le solaire. Mais les coûts d'investissements pouvant aller au-delà de 100 millions pour les établissements de ce type, M. Koné programme une mutation progressive. Dans un premier temps, il prévoit de « changer les luminaires et les chauffe-eau en solaire et les climats en inverter » Parce que le choix du solaire semble bien irréversible, puisque la situation s'aggrave.

Pour ne rien arranger, le problème des visas entre la France et le Mali, qui s'est accentué en janvier, a encore plus mis à mal l'activité. Alors qu'il faisait le plein, l'hôtel Tamana enregistre désormais des annulations liées à l'absence de visas et plus récemment à la sortie du Mali de la CEDEAO.



Ousmane Koné est le propriétaire de l'hôtel Tamana.

Face à cette situation compliquée qui touche plusieurs secteurs interdépendants les uns des autres, M. Koné n'espère qu'un « miracle ». Parce qu'il

doit faire face aux charges, dont le paiement du personnel. Une obligation de plus en plus difficile à tenir. ■

CHAÎNE DU FROID : TROUVER LA BONNE STRATÉGIE

Ahmed Camara est le Directeur général du groupe «LaBamakoise», dont l'une des filiales est la poissonnerie du même nom. Les nombreux délestages ont considérablement modifié son travail. Pour continuer son activité, il a dû adopter de nouvelles mesures. Des options qui ne vont pas sans dépenses, mais il faut trouver le juste milieu pour garder la clientèle et continuer à faire quelques bénéfices.

« Malgré les dépenses que cela occasionne, j'ai consenti à l'achat d'un groupe électrogène ». L'idée s'est naturellement imposée à M. Camara face à la nécessité de poursuivre son travail dans un contexte de coupures de 10 heures d'affilée. Au départ, pour pallier l'absence de courant, il achetait de la glace pour garder ses aliments

(poissons et poulets) au frais. Mais très vite cette solution s'est avérée insuffisante. En effet, les produits commençaient à décongeler et « aucun client n'en voulait », confie M. Camara. Pour ne pas perdre ses clients, il achète donc un groupe électrogène 125 000 francs CFA pour faire fonctionner ses quatre congélateurs. Avec un coût de fonctionnement journalier variant entre 5 000 et 10 000 francs, il a été amené à faire une légère augmentation pour ne pas perdre ses clients et continuer à faire du profit. « Ce n'était pas facile, mais les clients ont fini par comprendre ».

Pour ne pas subir les pertes enregistrées au début des délestages tout en diminuant ses charges, il utilise « le groupe durant un temps déterminé ». Particulièrement redoutée, la période de chaleur s'annonce



Les solutions alternatives adoptées par Ahmed Camara pour garder ses produits au frais coûtent cher.

comme un nouveau défi. Il s'agira donc de trouver la stratégie adaptée. Chaque jour au bureau de 7 heures à 20 heures, il fait fonctionner le groupe 2 heures puis l'éteint 1 heure afin de maintenir les produits frais

et d'éviter une surchauffe du générateur par une utilisation prolongée. Son souhait est que les autorités mettent en œuvre des alternatives viables dans notre contexte, parce qu'elles existent. ■

DISSOLUTION DES CONSEILS COMMUNAUX : DES ENJEUX « CACHÉS » ?

En décidant de dissoudre certains conseils communaux et de les remplacer par des délégations spéciales, le gouvernement de transition assure vouloir mettre fin aux dysfonctionnements et insuffisances constatés dans certaines collectivités territoriales. Mais la démarche ne fait pas l'unanimité chez les politiques.

MOHAMED KENOUI

Le 24 janvier 2024, le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a annoncé la dissolution des Conseils communaux de Kati, dans la région de Koulikoro, et de Zan Coulibaly, dans la région de Dioila. Selon le ministre Abdoulaye Maiga, cette dissolution fait suite à un « constat de mauvaise qualité des services rendus aux populations, d'irrégularités, insuffisances et dysfonctionnements dans la gestion administrative, financière et comptable de ces collectivités ». En novembre dernier, le Conseil du District de Bamako et les Conseils communaux des Communes II et IV avaient été dissous pour les mêmes raisons.



La mise en place des délégations spéciales dans certaines mairies suscitent des interrogations au sein des politiques.

élus communaux sont directement concernés ne l'entendent pas de cette oreille. Le parti Yelema de l'ancien Premier ministre Moussa Mara, dont le maire Adama Béréte a été éjecté de la Commune IV, a d'ailleurs porté plainte en décembre devant le Tribunal administratif de Bamako contre le gouvernement

aussi de la non dissolution des collectivités concernées au cas par cas.

Calcul électoral ? Au-delà de l'« abus de pouvoir » dénoncé et des inquiétudes exprimées par certains partis politiques, d'autres acteurs soupçonnent dans la mise en place de ces délégations spéciales une manière pour les autorités de transition de renforcer un peu plus leur pouvoir au niveau des communes, en y plaçant des hommes acquis à leur cause en vue des prochaines échéances électorales.

pour « excès de pouvoir ». Dans un communiqué daté du 27 octobre 2023, le parti Codem, de son côté, déploie l'absence de transparence dans la désignation des collectivités territoriales concernées, s'interrogeait sur le suivi de la procédure légale en la matière et s'inquiétait

Des soupçons que l'analyste politique Boubacar Bocoum réfute. Selon lui, le fond de la question n'est autre que la mauvaise gouvernance des mairies dans les différentes communes. « Je ne pense pas qu'aujourd'hui le combat soit électoraliste. Il faut que la classe politique se ressaisisse.

EN BREF

FIN DE L'ACCORD POUR LA PAIX : L'ADEMA ENCOURAGE UN RÈGLEMENT NÉGOCIÉ ET PACIFIQUE DE LA CRISE

Deux semaines après la décision des autorités de la transition de mettre fin avec effet immédiat à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les réactions des partis politiques continuent de tomber. Dans une déclaration en date du 6 février 2024, l'Adema-Pasj, rappelle qu'il avait déjà attiré l'attention des autorités d'alors sur certaines dispositions de l'Accord qui « portaient en elles les germes de la partition de notre pays ». Le parti de l'Abeille, convaincu que le terrorisme tire sa substance de la fragilité et de l'instabilité, encourage les autorités de la transition à œuvrer pour le règlement négocié et pacifique de la crise multidimensionnelle qui perdure dans notre pays. « L'Adema-Pasj encourage l'initiative du président de la transition d'organiser un dialogue direct entre maliens pour la paix et la réconciliation afin d'éliminer les racines des conflits communautaires et intercommunautaires », indique par ailleurs la déclaration signée du président par intérim du parti, Abdel Karim Konaté. ■ **M.K**

C'est par la faute des politiques que le système de mauvaise gouvernance s'est installé. Je ne suis pas d'accord pour qu'on accuse la Transition de renforcer son pouvoir ou de vouloir contrôler des élections ». ■

Le parti Codem, de son côté, déplorait l'absence de transparence dans la désignation des collectivités territoriales concernées.

Inquiétude des partis politiques Si pour le gouvernement la dissolution de certains Conseils communaux s'inscrit dans la dynamique d'assainissement de la gestion des collectivités territoriales dans laquelle il s'est engagé depuis le début de la Transition, certains partis politiques dont les

CEDEAO Le Mali ferme sur son retrait sans délai

Suite à la décision conjointe du Mali, du Burkina Faso et du Niger, annoncée le 28 janvier 2024, de se retirer sans délai de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission de l'organisation sous-régionale a, dans une note en date du 31 janvier, rappelé aux trois pays les dispositions de l'article 91 du

Traité révisé, selon lesquelles tout État membre souhaitant se retirer de la Communauté était tenu de respecter un préavis d'un an. En réponse, le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali a indiqué dans un courrier en date du 6 février 2024 que le gouvernement de la République du Mali n'était plus lié aux contraintes de délai men-

tionnées à l'article 91 et invoquées par la Commission. Pour le gouvernement du Mali, en infligeant des sanctions contraires aux dispositions communautaires au pays, la CEDEAO a rendu son traité inopérant au regard des dispositions pertinentes de la Convention de Vienne sur le Droit des traités de 1969, notamment celles relatives à la non-ingérence dans les

affaires intérieures des États, la survenance d'une situation rendant l'exécution du Traité impossible et le changement fondamental de circonstances. « Le ministère réitère le caractère irréversible de la décision du gouvernement de la République du Mali de se retirer sans délai de la CEDEAO en raison de la violation par l'organisation de ses propres textes », souligne le courrier. ■ **M.K**



DR MAHAMADOU KONATÉ

« Nous continuons d'inviter les autorités à se concerter avec la classe politique »

Le 10 janvier 2024, le Dr Mahamadou Konaté, Président de la plateforme « Reconstruire Baara ni Yiriwa », a pris les rênes du Comité stratégique du M5-RFP Malikura. Un mois après, dans cet entretien accordé à Journal du Mali, il évoque ses priorités à la tête du mouvement et livre son regard sur certaines questions d'actualité.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUI

Sur quoi est axée votre présidence ?

Il y a deux axes principaux auxquels je vais m'employer. Premièrement, la redynamisation des structures régionales du M5-RFP Malikura, des coordinations régionales et du District. En second lieu; le rassemblement des forces constructives pour une réussite de la Transition autour de positions communes sur des questions d'intérêt national.

Où en êtes-vous aujourd'hui avec le projet de candidature unique du M5-RFP Malikura évoqué depuis un moment ?

Ce n'est pas vraiment notre priorité en ce moment précis, mais il est vrai que ce projet existe depuis un moment et qu'il est bien avancé. Nous avons une Commission ad hoc qui travaille uniquement à cela. Nous sommes à l'étape de vérification des dossiers par rapport aux critères arrêtés. La Commission fera par la suite des recommandations au Comité stratégique, qui décidera en dernière instance.

Au M5-RFP Malikura, êtes-vous confiants dans la tenue de l'élection présidentielle en 2024 ?

Comme toutes les forces vives de la Nation, comme tout Malien avisé, nous ne pouvons pas être confiants. Depuis le report, il n'y a aucune information précise qui nous arrive au regard d'un nouveau calendrier. Nous continuons d'inviter les autorités à se concerter très rapidement avec la classe politique et la société civile pour convenir d'un nouveau chronogramme raisonnable. Un léger report ne peut pas être au-delà d'un certain nombre de mois.

Vous avez dénoncé conjointement avec le parti Yelema la décision des autorités de la Transition de retirer le Mali sans délai de la CEDEAO, en les invitant à reconsidérer leur position. Pensez-vous qu'il y a encore des chances qu'elles reviennent sur cette décision ?

Cela m'étonnerait vu la réponse des autorités à la Commission de la CEDEAO le 6 février 2024 confirmant l'irréversibilité de la décision. C'est regrettable. Cela donne l'impression que les autorités naviguent toutes seules et n'ont que faire des avis des autres. Ce n'est pas une bonne chose. Nous n'avons pas voulu aller dans les détails juridiques. Nous avons voulu politiquement faire des propositions. Mais sur le plan juridique il y a des choses à dire. On ne peut pas sortir comme cela d'un accord international de cette envergure sans une aucune forme de consultation préalable de ce peuple qu'on dit respecter. ■

afribone

Votre connexion Internet, notre engagement

20 28 00 00

RETRAIT DU MALI DE LA CEDEAO : QUID DES INTERÊTS ÉCONOMIQUES ?

La décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de quitter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'est pas une surprise pour certains. Puisque l'objectif de l'organisation était de faire revenir ces pays à l'ordre constitutionnel. Cela n'est plus à l'ordre du jour, ces pays, craignant de nouvelles sanctions, ont préféré prendre les devants. Mais quelles peuvent être les conséquences économiques d'une telle mesure, quand on connaît le modèle d'intégration que représente la CEDEAO ?

FATOUMATA MAGUIRAGA

Pour les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), sortir de la CEDEAO signifie avoir de nouveaux rapports avec cet espace. Les trois pays font désormais partie du reste du monde par rapport à la zone. Pour ces États continentaux, le premier défi est celui de l'accès à la mer. Pour y faire face, des pays appartenant à l'espace avec lesquels il y a des engagements antérieurs peuvent constituer des alternatives, comme d'autres, non membres de la CEDEAO. Mais les pays de l'AES pourraient aussi faire face à des problèmes de financement. En effet, la CEDEAO étant une entité reconnue, elle reste l'interlocutrice pour la plupart des intervenants en dehors de l'espace communautaire, explique Dr Abdourahmane Tamboura, économiste. Un autre défi est que des ressortissants des pays de l'AES vivent dans d'autres pays de la CEDEAO, pour des raisons économiques généralement. Des mesures à l'endroit de



Le 31 janvier dernier, le Premier ministre a eu du mal à convaincre le secteur privé du bien fondé du retrait de la CEDEAO.

ces États pourraient aussi avoir des conséquences pour eux à court et moyen terme. Mais, les intérêts économiques étant liés, les problèmes de l'AES pourraient aussi être ceux d'autres États de la CEDEAO, dont les ports fonctionnent principalement grâce aux pays de l'Alliance, d'où des négociations à envisager.

Population CEDEAO : 386,8 millions d'habitants

32% de la population africaine.

16,8% du territoire africain

Réticence des opérateurs économiques ? Outre la surprise, les opérateurs économiques maliens, reçus par le ministre en charge du Commerce et de l'industrie le 2 février 2024, ne semblent pas adhérer à la décision. Même s'ils n'ont pas encore officiellement exprimé

leur position, attendant de se concerter davantage. Une réaction compréhensible, car « ils ont développé leurs affaires dans un système », selon le Dr Tamboura. Changer cela sans les orienter vers des alternatives crédibles peut justifier leurs craintes. C'est pourquoi « les autorités devraient en amont identifier les leviers sur lesquels les gens peuvent s'appuyer pour éviter la chute de leur activité », poursuit-il. Et ces opérateurs, dont la plupart sont des commerçants, doivent être rassurés par l'État, avec des propositions pour chaque secteur afin de faciliter la mobilité des acteurs. L'AES peut être une opportunité pour les opérateurs d'élargir leur marché, dans un contexte d'incertitude où tout peut changer à tout moment, conclut-il. ■

F.M

FMI Des prévisions de croissance positives pour les pays de l'AES

La croissance mondiale devrait être de 3,1% en 2024 et de 3,2% en 2025. Les prévisions sont supérieures de 0,2 point de pourcentage à celles d'octobre 2023, annonce le Fonds Monétaire International (FMI) dans ses perspectives de l'économie mondiale révisées en janvier 2024 avant l'annonce de la sortie de la CEDEAO. Ces prévisions, qui sont toute-

fois inférieures à la moyenne historique de 3,8% entre 2000 et 2019, s'expliquent par une plus grande résilience dans les premières économies et celles de plusieurs pays émergents. La baisse rapide de l'inflation, à 5,8% en 2024 et 4,4% en 2025, explique aussi cette tendance. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait passer d'un taux de 3,3% en 2023 à 3,8% en 2024

et 4,1% en 2025. Dans les pays du Sahel, l'embellie devrait se confirmer grâce à la réalisation de projets dans le domaine des hydrocarbures, notamment au Niger, où une solide reprise est prévue, avec une croissance qui devrait atteindre 12,8% en 2024 avant de revenir à 7,4% en 2025. La mise en place du pipeline entre le Niger et le Bénin devrait permettre l'exportation de 90 000 barils sur

EN BREF

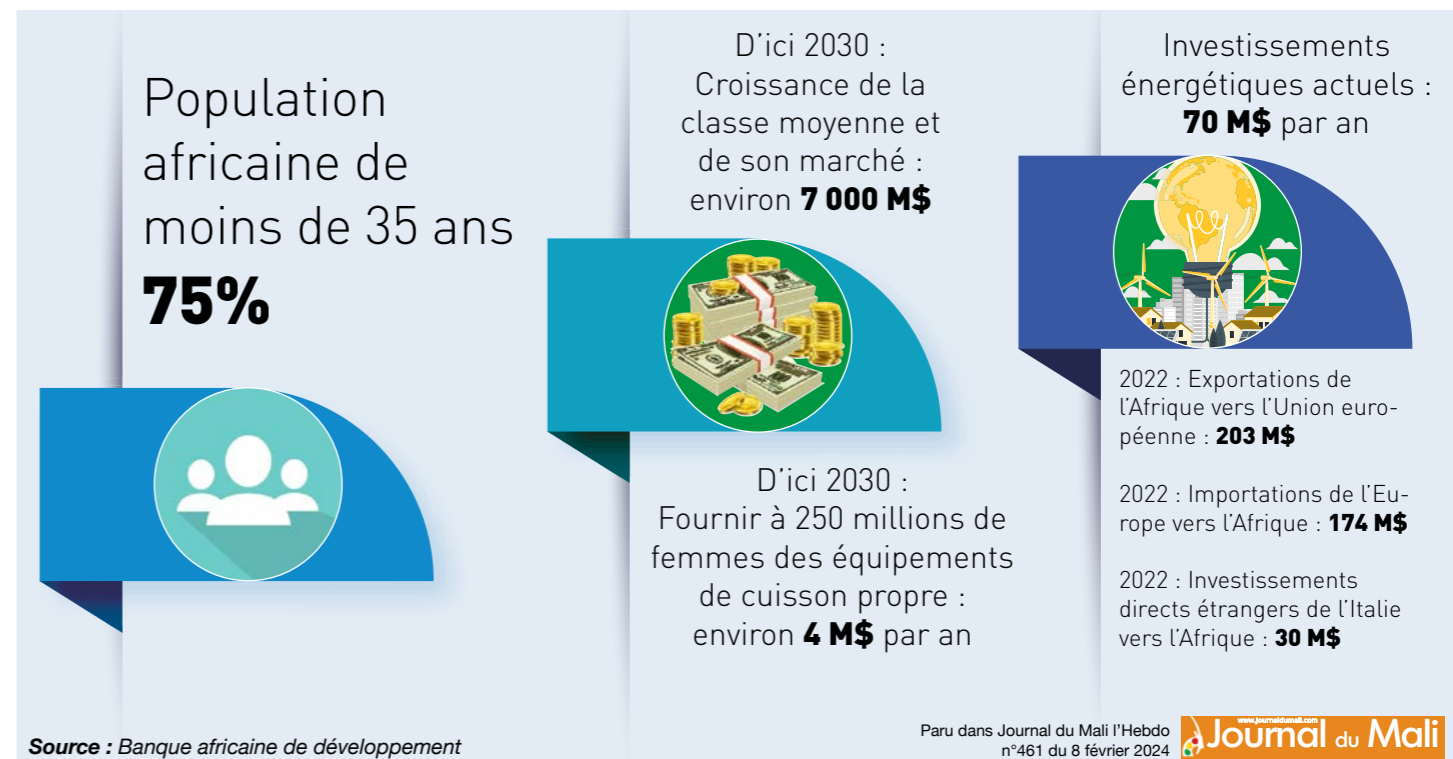
BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL : 46 MILLIONS D'IRRÉGULARITÉS DANS LA GESTION DE L'IER

Le Bureau du Vérificateur Général (VG) a initié une vérification sur la gestion de l'Institut d'économie rurale (IER) pour les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. L'opération avait pour objet de s'assurer de la régularité et de la sincérité des opérations de recettes et de dépenses. Au titre de la période sous revue, le budget de l'IER a été de 7 463 569 827 FCFA en 2019, 7 254 141 241 FCFA en 2020, 9 903 700 370 FCFA en 2021 et 9 499 289 505 en 2022. A l'issue de la mission de vérification, « le montant total des irrégularités financières, ci-dessous, s'élève à 46 264 208 FCFA », précise le rapport de vérification. En plus d'irrégularités administratives relevées par le vérificateur qui a formulé plusieurs recommandations parmi lesquelles figurent l'obligation pour l'IER d'établir des contrats de travail avec les agents de l'IER ou encore celle de respecter les termes des délais accordés aux personnels détachés. Il faut rappeler que la dernière mission de vérification financière de la gestion de l'IER portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 et date donc de plus d'une décennie. ■

F.M

LES ÉCHANGES ENTRE L'AFRIQUE ET L'EUROPE

En marge du sommet Italie-Afrique, le président de la Banque africaine de développement (BAD) a fourni des indications sur le potentiel des échanges entre l'Afrique, l'Europe et l'Italie.



Sofia étudie à l'étranger. Chaque mois ses parents rechargent sa carte **A Dan** depuis une agence BDM-SA.

Cartes prépayées Mastercard BDM

À chacun sa carte !

mastercard

BDM-SA

OÙ EN EST LA LUTTE CONTRE L'EXCISION ?

Le Mali, à l'instar des autres pays, a observé le 6 février 2024 la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (MGF). Si le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, multiplie depuis plusieurs années des activités de sensibilisation pour l'abandon de ces mutilations, le Mali reste l'un des pays où elles continuent d'être pratiquées à grande échelle.

MOHAMED KENOUI



La lutte contre l'excision peine encore à porter ses fruits.

Selon la dernière Enquête démographique et de santé (EDS) de 2018 au Mali, 89% des femmes âgées de 15 à 49 ans étaient excisées et seulement 17% des femmes étaient favorables à l'abandon de l'excision, contre 13% des hommes. Ces chiffres mettent en exergue l'étendue de la pratique dans le pays et le long chemin qui reste encore à parcourir pour son abandon. Mais pour Yacouba Camara, Chargé de plaidoyer et de mobilisation sociale du Programme national pour l'abandon des violences basées sur le genre (VBG), des résultats notables sont à noter dans la lutte ces dernières années. « Quand vous regardez un peu

l'évolution des données, on sent que la situation a évolué malgré le fait que la pratique demeure. L'abandon reste un défi, mais on sait qu'au-

Les sensibilisations ont montré leurs limites. Je crois qu'il faut aller vers la répression en adoptant une loi qui punit les mutilations génitales au Mali.

jourd'hui il y a beaucoup de résultats. Le taux de prévalence a par exemple diminué de 91 à 89% entre 2013 et 2018 », soutient-il.

Incriminer la pratique Même si la pratique des MGF dans

les structures médicales a été interdite par le ministère de la Santé, de la solidarité et des personnes âgées depuis 1999, le Mali ne dispose toujours pas d'une loi nationale spécifique ni de dispositions législatives interdisant leur médicalisation. Depuis 2017, un projet de loi visant à lutter contre les VBG, y compris l'interdiction des MGF, se heurte au rejet de plusieurs leaders religieux, empêchant son adoption. Pour le sociologue Fodié Tandjigora, seule une loi répressive pourrait permettre d'accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines dans le pays. « Les sensibilisations ont montré leurs limites. Je crois qu'il faut aller vers la répression en adoptant une loi qui punit les mutilations génitales au Mali », avance-t-il. « Au niveau des centres de santé ou des exciseuses,

qu'on a longtemps sensibilisé pour déposer le couteau, la pratique continue malgré tout. Il faut maintenant employer le bâton et la carotte, sensibiliser, mais en même temps faire de la répression », préconise le sociologue. ■

EN BREF

UNIVERSITÉ DE SÉGOU: LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS EN ARRÊT DE TRAVAIL



Depuis le mardi 6 février 2024, le comité du Syndicat des Enseignants Chercheurs du Mali de l'université de Ségou (SECMA) a déclenché un arrêt de travail, protestant contre « la méthode utilisée pour exécuter des retenues faramineuses sur les salaires de certains travailleurs de l'université sans décision de publication ou de notification aux intéressés ». Selon un communiqué du syndicat en date du 5 février, ces retenues vont de 25000 à 600.000 FCFA, « sans qu'on sache les raisons de ces disparités ». « Le recteur a eu à couper jusqu'à 80 à 90% de salaires de certains. Nous étions en pourparlers avec les autorités et c'est l'échec des négociations qui a provoqué l'arrêt de travail », explique le Dr. Amadou Traoré, secrétaire général du Syndicat. En plus de la retenue de salaire, le SECMA se dresse également contre l'abrogation de la nomination du Chef de département des Lettres, Langues et Arts, élu par ses pairs. « L'abrogation de nomination DER du Chef DER Lettres, Langues et Arts élu par ses pairs et la nomination d'un nouveau chef DER parachuté de Bamako, sont en violation totale des textes qui régissent l'université », dénonce le syndicat qui assure maintenir l'arrêt de travail « jusqu'au rétablissement des salaires retenus et du rétablissement du Chef DER dans ses droits ». « Ce que ce que le recteur a fait est inadmissible. Sans raison valable, on ne peut pas relever un élu et le remplacer par quelqu'un qui n'est même pas de l'université » déplore Dr. Traoré. ■

APRÈS LE REPORT DE LA PRÉSIDENTIELLE AU SÉNÉGAL, LA TENSION EST À SON COMBLE

Une plongée dans l'inconnu. Les députés de la coalition présidentielle et du groupe appartenant au Parti démocratique sénégalais (PDS), dont la candidature du leader, Karim Wade, a été déclarée irrecevable, ont adopté le 5 février une proposition de loi reportant l'élection présidentielle au 15 décembre prochain.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



L'opposition appelle à la mise en place d'une grande coalition pour faire fléchir le président Macky Sall.

Le projet de loi décalant le scrutin a été voté à la quasi-unanimité, après l'exclusion de députés d'opposition de l'Hémicycle par la gendarmerie. Le mandat du chef d'État Macky Sall a également été prorogé jusqu'à l'investiture de son successeur. Le Président de la République, réaffirmant sa décision de ne pas se présenter à la prochaine présidentielle, avait annoncé le 3 janvier avoir abrogé le décret convoquant le corps électoral le 25 février prochain, en attendant les résultats de la commission d'enquête parlementaire visant à clarifier les conditions dans

lesquelles certaines candidatures avaient été déclarées irrecevables. Le Parti démocratique sénégalais (PDS) avait demandé et obtenu la mise en place de cette commission après l'invalidation de la candidature de Karim Wade pour cause de double nationalité. Le PDS avait également émis des accusations de corruption présumée à l'encontre de certains membres du Conseil constitutionnel, chargé de l'examen des candidatures. L'opposition dénonce un « coup d'État institutionnel » et cette crise précipite le Sénégal dans l'incertitude car c'est la première fois que la présidentielle

est reportée dans le pays. Juste après l'annonce du report, des manifestations ont été organisées, dispersées par des tirs de gaz lacrymogènes des forces de l'ordre. Une partie de l'opposition appelle à la désobéissance civile. Certains proches du Président Sall ont choisi de démissionner. D'après certains journaux, la décision du report cache un conflit entre le Premier ministre Amadou Ba, dauphin désigné du Président Sall, et des très proches de celui-ci qui ont peu confiance en ses chances de victoire. Après le vote des députés, El Hadji Mamadou Diao, candidat à l'élection présidentielle, a déposé une requête auprès du Conseil constitutionnel « aux fins de poursuite du processus électoral », a annoncé la coalition qui le soutient. La CEDEAO, très scrutée sur ce dossier, a dans un communiqué, le 6 février, « encouragé » la classe politique sénégalaise à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour « rétablir » le calendrier électoral conformément aux dispositions de la Constitution du Sénégal. L'organisation régionale assure qu'elle restera attentive aux événements et prendra « toutes les mesures nécessaires pour accompagner le gouvernement et le peuple sénégalais à maintenir la tradition démocratique du Sénégal ». ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

ÉTATS-UNIS : LA DEMANDE D'IMMUNITÉ DE TRUMP REJETÉE

La Cour d'appel fédérale de Washington DC a rejeté le 6 février la demande d'immunité pénale de Donald Trump, ouvrant la voie à son procès pour tentative d'inversion illégale des résultats de l'élection de 2020. M. Trump, qui entend faire appel, a qualifié la décision de « jugement destructeur pour le pays ». « Si elle n'est pas annulée comme elle doit l'être, cette décision portera gravement atteinte non seulement à la présidence, mais aussi à la vie, au souffle et au succès de notre pays », a-t-il écrit sur son réseau Truth Social. Le grand favori des primaires républicaines pour l'élection présidentielle de novembre cherche par de multiples recours à reporter ses divers procès au pénal le plus possible, en tout cas pour après le scrutin. La décision ne comporte en revanche pas de mention d'une reprise des actes de procédure dans ce dossier, suspendus en raison de l'appel et qui ont conduit la juge qui présidera les débats au procès, qui devait avoir lieu à partir du 4 mars, à en annoncer vendredi le report sine die. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : LE GRAND MARCHÉ DE LA VILLE RAVAGÉ PAR UN INCENDIE

Le grand marché de Gao, souvent désigné sous le nom de marché aux légumes, situé au quartier Djoulabougou, cinquième quartier de la ville, a été ravagé par un incendie mercredi 7 février 2024. Survenu dans la matinée vers 10h, l'incendie a continué dans le marché jusqu'aux environs de 14h30 alors qu'il a été maîtrisé aux alentours grâce aux gros moyens déployés par la direction régionale de la protection civile de Gao, y compris des camions citernes de l'armée. Si de source officielle, la cause de l'incendie n'a pas été identifiée, selon des sources locales, l'incident, qui a causé d'importants dégâts matériels, aurait été déclenché par un groupe électrogène. Sur plusieurs vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, d'épaisses fumées noires se sont formées au-dessus du marché pendant que des jeunes tentaient de mettre certaines marchandises à l'abri. ■

1/4 DE FINALE CAN 2023 : LE CHAGRIN ET LA PITIÉ

« La plupart des gens abandonnent juste quand ils sont sur le point d'atteindre le succès. Ils abandonnent à la dernière minute du jeu, à un doigt de la victoire ». Deux fois candidat aux élections présidentielles aux États-Unis, en 1992 et 1996, Henry Ross Perot, homme d'affaires et politicien américain (1930-2019), a traduit bien avant la lettre le sentiment ressenti par l'écrasante majorité des Maliens lorsque, peu après 19h30, le glas sonna le samedi 3 février la déroute de l'équipe nationale du Mali face à sa rivale de la Côte d'Ivoire, au terme de 120 minutes d'une empoignade qui plongea tout un peuple dans le désarroi. Beaucoup de Maliens passionnés de foot ont été dévastés par un réel état de dépression insurmontable qui provoqua en eux un profond dégoût du football. Le désarroi est d'autant plus déconcertant que, de l'avis formel de nombreux observateurs, la meilleure équipe a perdu une confrontation qui était amplement à sa portée. Résultat irrationnel ? Le déroulement de la partie peut le laisser penser. Durant presque toute la rencontre, la possession du ballon était malienne. Mais quelle valeur accorder à une domination si elle ne se traduit pas par un avantage au tableau d'affichage ? La brillante inspiration technique qui semble caractériser le style de jeu malien, sans efficacité à la clé, n'est qu'un leurre et renvoie à une illusion de l'apparence.

DIOMANSI BOMBOTÉ



La déception d'Amadou Haïdara après la cruelle élimination du Mali face à la Côte d'Ivoire.

À la 17^{ème} minute, Adama Noss Traoré (29 ans), ne réussit pas à tromper le gardien ivoirien en tirant sans conviction le penalty qui venait d'être accordé au Mali. Manifestement gonflés à bloc, les Maliens, avec un milieu de terrain très actif, réussirent à priver leurs adversaires du ballon. Possession 62% contre 38%. À partir de la 44^{ème} minute, suite à l'expulsion du défenseur central ivoirien Odillon Kossounou, le Mali évoluera à 11 contre 10. Le splendide but marqué à la 71^{ème} par le feu follet Nene Dorgelès, ayant remplacé 9 minutes plus tôt Noss, saisi d'une étrange apathie sur le terrain, concrétisa la domination malienne. Puis soudain, plus rien. Les Éléphants, piqués au vif, se lancèrent comme des morts de faim à l'abordage. On avait le sentiment que c'étaient les Maliens qui jouaient à 10 contre 20 Ivoiriens, comme le fera remarquer ironiquement à la fin de la partie le lutin attaquant ivoirien Alain-Max Gradel.

Les Aigles avaient comme les ailes rognées. Ils s'embourbèrent dans de stériles escarmouches, malgré une timide éclaircie provoquée par le remplacement de Kamory Doumbia par Yves Bissouma qui, malheureusement, n'était pas assez saignant dans ses prises de balle, avec des relances plutôt timorées.

En faisant sortir Lassiné Sinayaoko qui, par sa puissance et sa force de pénétration, perturbait l'axe central ivoirien, le coach malien permit aux défenseurs ivoiriens de s'enhardir et d'oser aller en renfort à leur ligne d'attaque. La pression s'intensifiait sur la formation malienne, de plus en plus déconcentrée par des remplacements intempestifs, qui, au lieu d'apporter un regain d'entrain au rythme de jeu malien, contribuèrent à la confusion dans le dispositif tactique des circaètes. La désorganisation dans le jeu, et surtout dans les têtes maliennes, était palpable.

La sérénité s'était évaporée et tout pouvait arriver. Les attaques placées dont l'équipe malienne avait la maîtrise devenaient friables devant les contre-attaques des Ivoiriens. Alors que les substitutions ne produisaient que confusion et fragilité dans les rangs maliens, elles s'avérèrent décisives chez les Ivoiriens. En 30 minutes, à la 90^{ème} et à la 120^{ème}, les rentrants Simon Adingra et Oumar Diakité réussirent à ruiner les espoirs maliens. L'expulsion du Capitaine Hamari Traoré à la 120^{ème} + 5 pour contestation véhémement des décisions de l'arbitre égyptien Adel, ainsi que celle d'un joueur ivoirien, Oumar Diakité, qui écopa d'un 2^{ème} carton jaune pour avoir ôté son maillot en célébrant son but, relèvent de l'anecdote. En fin de compte, les faiblesses de l'équipe nationale du Mali résidaient dans un manque d'expérience manifeste, la gestion des efforts, la fougue de la jeunesse et sans doute trop de pression inutile sur les épaules des joueurs, entraînant une perte de lucidité.

La rage de vaincre des Ivoiriens est venue à bout de la résignation malienne, provoquant une chape de plomb sur tout le Mali. À la télévision nationale, le Directeur des publications de l'AMAP (Agence malienne de presse et de publicité), Souleymane Bobo Tounkara, a eu beau jeu de rappeler le déficit criard dans les rencontres entre les deux voisins au détriment du Mali. Désormais, sur 40 rencontres entre Maliens et Ivoiriens, 4 victoires « kep » (seulement) sont à mettre à l'actif des premiers et 26, 6 fois plus, à celui des seconds. Jusqu'à quand ? Que retenir de la rencontre de Bouaké ? Rarement dans une confrontation sportive la dimension psychologique aura atteint un tel degré. Quelques dizaines de supporters des Aigles maliens, aussi vaillants furent-ils, ont fait difficilement le poids face à environ 40 000 voix poussant au dépassement les représentants ivoiriens. Indiscutable avantage du terrain en faveur des Éléphants. Les Aigles ont fait montre d'une condition physique satisfaisante. Parfois même trop. Samedi, le Mali, à cause d'une trop grande ardeur dans l'engagement physique, malgré des gabarits moyens en général, a commis beaucoup plus des fautes que l'équipe adverse, même si, au chapitre des avertissements, le Mali, avec 3 unités, en a reçu 2 fois moins que la Côte d'Ivoire.

Au plan technique, l'équipe du Mali en a séduit plus d'un, y compris ses différents adversaires, notamment Burkinabé et Ivoiriens. Un fonds de jeu parfois chatoyant qui, malheureusement, est entaché de réflexes contre-productifs comme l'abus des rétro-passes (n'est-ce pas, Capitaine Hamari Traoré ?) ou encore une lenteur inacceptable dans la circulation du ballon.

Le constat est sans appel. La cohésion entre les joueurs et entre les lignes laisse à désirer et montre de graves lacunes dans les automatismes, se traduisant par un taux de déchets anormalement élevé dans la surface adverse, où de nombreuses occasions de but ont été gâchées. On en arrive à se demander si le Mali dispose d'une équipe-type, tellement sa composition ne reflète pas une grande stabilité. L'entraîneur Djibril Dramé, a, à juste raison, dans ses commentaires avant-match de samedi, déploré le mauvais ratio entre les occasions de but et celles qui ont été converties. Cette tare est une tragédie constante dans le football malien, depuis la nuit des temps. La promesse faite par Dramé pour remédier à cette situation mérite d'être saluée.

On ne le répétera jamais assez. La dimension psychologique est de plus en plus déterminante dans la pratique sportive. Sa place est primordiale dans l'accompagnement des pratiquants de sports de haut niveau. La Seleçao, encore appelée Auri-verte (jaune et vert, en référence aux couleurs du drapeau brésilien), s'est toujours attachée les services de deux ou trois psychologues. La pratique est courante dans bien d'autres pays, et pas seulement pour le football. À Bouaké, le climat qui entourait la rencontre Mali-Côte d'Ivoire était sujet à caution. Le sport et les considérations extra-sportives ne sont pas compatibles.

L'émulation et la rivalité saines sont inhérentes à la confrontation sportive. Elles

ne devraient cependant pas engendrer de passions malsaines. Elles engagent la responsabilité morale et juridique des instances faitières sportives comme la FIFA (Fédération internationale de football association) et la CAF (Confédération africaine de football). Celles-ci ne semblent pas toujours se soucier des conséquences regrettables découlant de l'exaspération des comportements pervers dans l'encadrement des manifestations sportives qui, de plus en plus, mettent en jeu des intérêts matériels, économiques, financiers, voire politiques, excessifs. On n'est jamais à l'abri de dérives. Quant aux responsables qui tournent autour des Aigles, ils ne devraient jamais perdre de vue qu'haranguer les siens est légitime mais que les étouffer sous des considérations chauvines au point de les perturber, jusqu'à leur faire perdre leurs moyens, est malsain et doit être banni. Il est loin le temps d'Hitler qui se servait du sport pour faire l'apologie, aux Jeux Olympiques de 1936, de la prétendue suprématie de la race aryenne.

La pression était trop forte, aussi bien sur les joueurs maliens que sur leurs homologues ivoiriens et sur leurs encadrements techniques respectifs. Elle a quelque peu inhibé les joueurs maliens tandis qu'elle semble avoir stimulé l'amour-propre des Ivoiriens, qui avaient conscience d'avoir échappé à la catastrophe après la débâcle du 22 janvier, avec un cinglant 4 à 0 infligé par la Guinée équatoriale. Il ne serait donc pas tout à fait juste de tout mettre sur le compte d'Emerse Faé (40 ans), rempla-

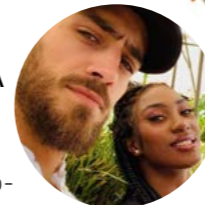
çant de Jean-Louis Gasset, parrain de la déroute face aux Équato-guinéens. Sur le banc de touche, l'agitation frénétique et l'apparente absence de sérénité perceptibles chez Faé ne donnaient pas l'impression qu'il était l'inspirateur de la résurrection miraculeuse des Éléphants.

Quid de l'arbitrage ? Tout comme le Gabonais Pierre Ghislain Atcho, qui a bredouillé sa prestation lors de la rencontre Sénégal-Côte d'Ivoire, l'Égyptien Mohamed Abed Elsaid n'a pas été exempt de tout reproche au cours de la rencontre Mali-Côte d'Ivoire, pas plus que les assistants VAR (Video Assistant Referees / Assistants vidéo à l'arbitrage). La principale satisfaction à retenir est à mettre au compte du comportement fair-play observé chez des adversaires qui ne se sont jamais manqué de respect mutuel. Beaucoup de gestes sportifs courtois ont retenu l'attention, comme lorsque des joueurs, après quelques frictions, s'excusaient entre eux, à l'instar de Oumar Diakité, le bourreau du Mali, après un mauvais geste à l'endroit de Nene Dorgelès. Et tant d'autres gestes rappellent que des compétitions comme la CAN ne doivent pas être perçues autrement que comme des retrouvailles entre jeunes de pays liés par des valeurs infiniment supérieures aux trophées décernés à l'issue des joutes.

De tous les joueurs maliens, le gardien Djigui Diarra doit être crédité d'une excellente CAN pour ses multiples sauvetages lors des assauts adverses. Chapeau, l'artiste ! ■

INFO PEOPLE

LE COMPAGNON D'AYA NAKAMURA CAMBRIOLÉ



L'interprète de Pookie n'était pas présente ce mardi soir au domicile de son compagnon à Rosny-sous-Bois lorsqu'il a été cambriolé. Dans la nuit du 6 au 7 février, comme le relaie l'AFP, plusieurs individus se sont introduits dans le pavillon du producteur de musique Vladimir Boudnikoff peu avant minuit. Les cambrioleurs étaient quatre, et sont, d'après les révélations des sources policières, entrés dans la maison par une fenêtre. Le compagnon d'Aya Nakamura était présent chez lui au moment de l'intrusion des cambrioleurs, mais seul. Comme le précise l'AFP, Vladimir Boudnikoff a été blessé légèrement au cours de cette intrusion.



TAYLOR SWIFT VEUT PORTER PLAINTE CONTRE UN JEUNE DE 21 ANS



Agacée de savoir ses trajets en jet privé dévoilés au monde entier sur X (ex-Twitter), Taylor Swift est sur le point de faire usage de la force. Depuis plusieurs années, Jack Sweeney, un Américain étudiant en Floride, s'amuse à relayer les trajets des personnalités. En 2022, l'un de ses comptes Twitter, entièrement consacré aux déplacements du milliardaire Elon Musk, avait été brièvement banni. En décembre 2023, le jeune homme de 21 ans a reçu, au domicile de ses parents, une lettre des avocats de Taylor Swift. Ces derniers stipulent que Taylor Swift « n'aurait d'autre choix que d'exercer tous les recours légaux » s'il ne cessait pas son « comportement de harcèlement criminel ».



Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Boubacar Sidiki HAÏDARA

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Boubacar Sidiki HAÏDARA - Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près M'ÉVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

L'EAU C'EST LA VIE LA VIE C'EST

EAU MINÉRALE
DIAGO
NATURELLE



SPONSOR OFFICIEL DE VOTRE SANTÉ



SPRINT